



Frais d'enregistrement sur bien immobilier prest compensatoire

Par **Iolita231160**, le **25/12/2008** à **23:14**

Bonsoir,

je viens de recevoir par jugement de divorce la part totale en pleine propriété de mon ex époux, à titre de prestation compensatoire, de la maison familiale que nous avons achetée pendant mariage à raison de 50 % chacun. A ce jour je liquide le régime ma et patrimonial et je dois payer des droits d'enregistrement. Mon notaire me réclame 1,10 % de droits d'enregistrement sur la totalité de la maison soit sur 330 000 euros. Ma question est la suivante : pourquoi payer des droits d'enregistrement sur la totalité du bien alors qu'à l'heure actuelle Je reçois en prestation compensatoire 50 % du bien l'autre moitié m'appartenant déjà, (séparation de biens) ?

Sur ce bien il reste un crédit bancaire à rembourser d'environ 110 000 euros que je prends évidemment seule en charge pour conserver le bien. Ce crédit doit-il être défalqué du prix de la maison afin de ne payer les droits d'enregistrement que sur la partie réelle qui a été déjà remboursée soit à ce jour ($330\,000 - 110\,000 = 220\,000$) Je vous remercie d'avance de vos réponses futures